



PROJET DE LOI DE FINANCES
MISSION ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

N°	2
----	---

AMENDEMENT

présenté par
M. Vincent DELAHAYE, rapporteur spécial

ARTICLE 29
ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde dont titre 2				
Diplomatie culturelle et d'influence dont titre 2				
Français à l'étranger et affaires consulaires dont titre 2				
Présidence française du G7		1 000 000		
TOTAL	0	1 000 000	0	0
SOLDE	- 1 000 000		0	

OBJET

Cet amendement vise à réduire de 1 million d'euros les autorisations d'engagement inscrites sur l'action 01 « Préparation et organisation du sommet du G7 » du programme 347 « Présidence française du G7 ».

L'objectif du présent amendement est d'inciter le Gouvernement à privilégier le critère financier dans la sélection du site du sommet du G7. En effet, le choix du site, ses capacités d'accueil et les moyens de transport disponibles détermineront en grande partie le coût final.

Une enveloppe totale de 36,4 millions d'euros est actuellement prévue afin d'organiser la présidence française du G7. À titre de comparaison, en 2011, le coût du G20 à Cannes s'était élevé à 25,8 millions d'euros (hors réunions ministérielles) et celui du G8 à Deauville à 31,3 millions d'euros. Pour ce dernier, le dépassement de 60 % de l'enveloppe budgétaire initiale était lié à un défaut de pilotage et de maîtrise d'ouvrage et au choix du site.